

La charrue avant les bœufs

A propos des organismes génétiquement modifiés à vocation agricole

**Le débat public
annoncé
permettra-t-il
de mettre fin
à la confusion
qui entoure
la question
de l'introduction,
en agriculture,
d'organismes
génétiquement
modifiés ?
Rien n'est moins sûr
et les conséquences
pourraient être lourdes.**

par Patrick Legrand,
*Président d'honneur de
France Nature Environnement
et membre du Conseil
économique et social*

S'il est une avancée technologique dont l'introduction dans les sociétés européennes a été mal préparée, c'est bien celle des organismes génétiquement modifiés à vocation agricole. A bien des niveaux, des décisions politiques et stratégiques contradictoires se sont accumulées depuis une bonne dizaine

d'années et multipliées récemment. Des industriels ont tenté d'imposer en force des produits mal évalués, ne se privant ni de manoeuvres ni de jeux d'influence. Les scientifiques ont fait des impasses importantes et sont mal préparés aux interrogations nouvelles comme à la multiplication des débats. Certains se sont même fourvoyés dans des discours positivistes et des certitudes idéologiques d'un autre âge, ne négligeant ni les arguments d'autorité, ni même le refus de débattre au nom de la sacro-sainte liberté de la recherche ou de l'apparente complexité de leurs travaux. D'autres s'égarèrent dans des confusions de rôle et de statut tandis que ceux des scientifiques et des experts qui osent s'interroger ouvertement, et dont la place est déjà réduite dans les débats académiques, voient parfois leurs raisonnements caricaturés et, même, leur statut dénigré.

Les choses sont ainsi faites qu'à la tentation biotechnocratique pourrait bien répondre un refus global, que les bonnes âmes en situation dominante

auront tôt fait de taxer d'obscurantisme.

Il n'y a pas d'opposition de principe au génie génétique

Ce serait fort dommage : la grande majorité des environmentalistes français ne sont pas, par principe, opposés au génie génétique. Croire l'inverse est une position facile mais irréaliste. Ils demandent simplement trois choses.

D'une part, ils souhaitent que cette avancée technologique soit, systématiquement et au préalable, évaluée du point de vue de ses impacts tant sur les écosystèmes, donc sous l'angle strictement biophysique et écologique, que sur l'environnement au sens large du terme, c'est-à-dire sous l'angle des conséquences potentielles sur le contexte social, culturel et économique qui interagissent avec les milieux. Ce n'est pas, dans nos pays, enfoncer une porte ouverte que de

Antoine Devouard/Rea

Résultat de 30 siècles de sélection.

rappeler que l'environnement est une notion fondamentalement bio-culturelle. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette évaluation globale fait défaut, dans le cas du maïs comme dans d'autres. Même les enjeux du court terme ne sont pas tous identifiés. Tout le monde parle pourtant du principe de précaution.

Ensuite, ils réclament, avec d'autres groupes de consommateurs, d'agriculteurs et même avec des citoyens-consommateurs isolés, que soit bien mesurée la compatibilité entre ces technologies et le nouveau projet d'agriculture, plus conforme avec l'idée de développement durable, qui s'impose au monde agricole français. Et avec des affirmations autrement plus fines et fondées que l'incantation pour la fin de la faim dans le monde ou la certitude béate de la limitation induite de l'emploi des pesticides. La

concrétisation de ce projet, actuellement en débat, consacrant les finalités non seulement économiques, mais aussi sociales et environnementales de l'agriculture, et résumé dans la formule « Un nouveau contrat social pour l'agriculture française », est l'une des conditions du soutien renouvelé de la société française à ses agriculteurs.

Enfin, compte tenu des incertitudes, des risques et des options socioculturelles qu'induiraient ces avancées technologiques, ces groupes réclament un réel débat public, large, transparent et contradictoire, associé à un contrôle social continu. Le principe d'information et de débat est d'ailleurs le complément indispensable, avec les principes de prévention et du pollueur-payeur, du principe de précaution. Les envisager séparément leur ôterait irrémédiablement toute efficacité.

Les appliquer un instant et les oublier ensuite mènerait à la même situation. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'à l'exemple de la CRII-Rad pour l'atome, une Commission de recherche et d'information indépendante pour les biotechnologies (CRII-Bio) ne finisse par être créée à l'initiative du mouvement social environnementaliste.

En l'occurrence, la façon dont les choses se présentent actuellement est encore bien éloignée de ces demandes malgré quelques évolutions toutes récentes, mais notables, comme le moratoire sur le colza et la betterave, l'annonce de la mise en œuvre d'un système de bio-vigilance (du reste encore bien flou, alors que le maïs sera planté sous peu) ou la refonte de la Commission du génie biomoléculaire. Le doute n'a que peu de place dans les débats, les arguments d'autorité font florès, les plaquettes publicitaires sur papier glacé se multiplient. On entend même chercher à mesurer l'« acceptabilité sociale » pour, peut-être, mieux adapter les moyens de la persuasion. Autrement dit, certains envisageraient, sans états d'âme, d'imposer une avancée technologique du XXI^e siècle avec des méthodes du XIX^e. Il serait pourtant plus opportun de débattre de la façon dont, ensemble, les dif-

férents acteurs de la société pourraient assumer collectivement et explicitement les incertitudes du moment ou de demain et les risques pour encadrer consciemment l'intégration progressive, raisonnée et contrôlée des avancées technologiques promises.

Un débat qui s'engage mal

La ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement souhaite, pour le génie génétique à vocation agricole, un débat « le plus large possible » et « qu'une décision générale ne soit pas prise sur un tel thème, qui préoccupe largement nos concitoyens, avant qu'ils n'aient eu l'opportunité d'en débattre en toute transparence, avec l'ensemble des éléments en main ».

Il existe des industriels, et non des moindres, pour souhaiter qu'ensemble, « chercheurs et industriels (trouvent) les réponses et (apportent) des garanties à la société quant à l'usage raisonné des avancées technologiques ». Les souhaits du citoyen ne sont donc pas si utopiques.

Pourtant le débat promis ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Plutôt qu'un débat public, contradictoire et « le plus large possible »,

certes d'un genre nouveau mais déjà expérimenté en France, à l'occasion du débat sur l'énergie en 1994 ou de celui qui a eu lieu, en 1996, sur le projet de canal Rhin-Rhône et que la Commission nationale du débat public généralise maintenant, le gouvernement a préféré demander à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de mettre en œuvre un dispositif plus réduit et mieux « contrôlé ». D'après le compte rendu des travaux de l'Office parlementaire, experts et spécialistes « pourront confronter leurs connaissances » à l'occasion d'une « audition publique, ouverte à la presse », un « forum de discussion » sera ouvert « sur Internet » et, lors d'« une conférence de citoyens », (...) « un panel de citoyens, sans connaissance particulière sur le sujet, pourra donner un avis après avoir reçu une information aussi complète et diversifiée que possible au cours de deux journées de formation ». Qu'il s'agisse d'une tragédie ou d'un opéra-bouffe, comme au théâtre, le public sera prié de rester silencieux : « La salle ne pourra ni intervenir, ni poser des questions » (Libération, 2 février 1998).

Il faut, évidemment, se réjouir de l'ouverture d'un débat sur « l'utilisation des plantes

génétiquement modifiées en agriculture ». Laissons de côté l'offre sympathique d'un débat sur l'Internet. Il y sera au mieux anecdotique, au pire marqué par l'inégale répartition de l'accès à la « toile » des différents acteurs et un privilège certain aux « branchés » et aux chercheurs. Mais il faut s'interroger sur plusieurs aspects généraux du dispositif retenu. En premier lieu, beaucoup ont déjà constaté qu'il était singulier de mettre en débat une question qui reste pour partie une question de principe alors qu'une décision opérationnelle avait déjà été prise. La situation est complexe, un mélange de contradictions et d'ambiguïté qui conduit au paradoxe. Quoi qu'on en pense, pour une partie de la population, la question générale de l'utilité du génie génétique en agriculture, et donc de l'opportunité de sa mise en œuvre, se pose. La façon dont le débat populaire s'instaure en Suisse, avant la votation de juin, comme la recherche d'arguments tout autant peu fondés que généreux par les industriels du génie génétique le montrent suffisamment. Entre l'interrogation globale « avons-nous besoin du génie génétique en agriculture ? » et la question « comment souhaitez-vous voir le génie génétique agricole mis en œuvre ? », il y a le monde que

les Francs-Comtois relevaient quand, devant le projet de canal Rhin-Rhône, ils disaient « Vous nous interrogez sur la couleur des écluses, nous, on se demande si votre canal, il servira à quelque chose ».

Dans un pays où la politique du fait accompli et du coup parti reste reine, personne ne pourra par ailleurs s'empêcher de penser que le premier maïs jouera le rôle du cheval de Troie. Et, en attendant que les gouvernements passent, les industriels du colza, de la betterave et du reste auront beau jeu de crier à l'inégalité de traitement et à la distorsion de concurrence, en ces temps d'organisation mondiale du commerce et d'accord multilatéral sur l'investissement.

Des décisions subsidiaires, en forme de remords tardifs, ont d'ailleurs ajouté à la confusion : le premier maïs autorisé contient un gène de résistance à un antibiotique, mais, à l'avenir, de tels gènes auront à être systématiquement exclus des variétés mises sur le marché.

Parce qu'un vrai débat est long, il faut le commencer tôt

Un réel débat public suppose qu'on ne confonde pas les

étapes. Et confondre les étapes conduit inévitablement à contracter le délai au-delà du temps socialement nécessaire pour permettre au débat de s'instaurer dans la société. En-deçà de neuf à dix mois, temps de maturation d'une réflexion réellement collective, tout débat public sur un pareil enjeu n'a de public que le nom. Nous sommes donc loin du débat tel qu'il aurait été utile, il y a quelques années, pour connaître le sentiment d'une population sur la sorte d'avenir que rendait inévitable l'orientation de la recherche quand elle avait choisi de privilégier la voie du génie génétique. Attendre un an supplémentaire avant la première autorisation, ne pas commencer par le plus mauvais des cas, la résistance à un herbicide, aurait laissé le temps de remettre le processus sur de bons rails. Il reste cul par dessus tête.

En second lieu, que le débat public soit l'occasion d'une confrontation des connaissances est aussi, en soi, extrêmement intéressant. Cette confrontation vient cependant bien tard. Elle sonne même comme un aveu. On aurait pu souhaiter - et ce sera un impératif dans l'avenir pour la recherche scientifique - que ce débat ait eu lieu au sein de la communauté scientifique, et à son initiative, sans attendre

que la société l'impose. C'était possible, mais les tentatives ont avorté. La commission « génie génétique et environnement » de l'Inra, créée en 1987, a été sabordée en 1990... En l'état actuel des choses, le débat des savants, relancé à la hâte et dans des conditions déséquilibrées et bien peu sereines, risque fort de faire apparaître que les impasses sont importantes - beaucoup, chez les scientifiques comme chez les industriels, sont déjà prêts à convenir que l'évaluation environnementale a été trop largement négligée -, que les débats internes ont été étouffés et que l'ampleur des incertitudes est plus due à la limitation volontaire du champ des interrogations qu'à d'éventuelles difficultés théoriques ou méthodologiques que, soit dit en passant, les chercheurs ont pour mission de lever.

Ce fut une singulière erreur d'appréciation quand un ministre, au début des années 90, accepta de lire à l'occasion de la préparation de la loi de 1992 sur les organismes génétiquement modifiés, dans une note de son cabinet : « En résumé, le projet de loi devrait permettre de soumettre le génie génétique à une réglementation à la fois légère et utile, sans céder à la tentation du contrôle tatillon, ni aux sirènes d'une pseudo-démo-

cratie qui consiste à faire participer à la discussion sur les dangers potentiels d'une manipulation génétique des représentants d'associations qui n'auraient pas la capacité d'appréhender la nature même de cette manipulation ». A la disparition des systèmes de régulations internes s'ajoutait la disqualification du contrôle social.

Ira-t-on maintenant jusqu'à faire assumer par les citoyens les erreurs de stratégie, d'évaluation et d'auto-contrôle, de « gouvernance » comme cela se dit maintenant, d'un ensemble d'institutions plus large que les structures de recherche qui, jusqu'à il y peu, et sauf exception, s'interdisaient d'évoquer la question des risques ou celles des implications environnementales, économiques, techniques ou sociales d'avancées technologiques découlant directement des choix faits pour la recherche, au prétexte que « la Science est, par nature, tournée vers le bien » ?

Il reste néanmoins que l'ampleur des incertitudes que révélera inmanquablement le débat strictement scientifique ajoutera à la confusion de la conférence de citoyens.

Pour finir, deux points restent à signaler. Ils concernent plus particulièrement le détail du dispositif retenu. D'une part, si

les conférences de « consensus » sont un succès dans certains pays, personne ne nierait, comme les transferts de technologie vers les pays en développement, les transferts d'ingénierie sociale supposent expérimentation préalable et adaptation culturelle. La

France, pays latin, n'est ni la Grande-Bretagne, ni le Danemark et avoir choisi d'expé-

rimenter sur un sujet de pareille ampleur, dans un délai si court et à partir d'un modèle brut n'est, en soi, pas très raisonnable. D'autant que notre pays dispose, certes depuis peu officiellement (avec la loi de 1995, sur le renforcement de la protection de l'environnement), d'une tradition propre en la matière, plus ancienne qu'il n'y paraît. Les débats publics sur un autre modèle se multiplient actuellement, comme sur l'extension du port du Havre ou le projet de transfert d'eau par aqueduc du Rhône vers la Catalogne. L'« expérience » proposée s'inscrit en dehors de cette dynamique. Il est vrai qu'elle inquiète les ministères traditionnels, les grands corps d'Etat, les administrations - voire les élus - qui semblent se méfier de cette forme de débat public à la française.

Seul le ministère chargé de l'Environnement la promeut.

D'autre part, et c'est au fond plus gênant, depuis dix ans environ, le débat sur les OGM n'était qu'en apparence occulté. Exclu des cercles officiels, il s'est développé en dehors

On aurait pu souhaiter - et ce sera un impératif dans l'avenir pour la recherche scientifique - que ce débat ait eu lieu au sein de la communauté scientifique, et à son initiative, sans attendre que la société l'impose.

des arrières-cours, entre environnementalistes, consommateurs et agriculteurs ou avec des chercheurs, des institutions diverses, des industriels ou des distributeurs.

Même si le débat s'est radicalisé ces derniers temps, des formes de dialogue ont été expérimentées, des alliances nouvelles et des rapports de force inattendus, comme le renversement de la chaîne de consommation, se sont dessinés et des prises de positions se sont forgées sur les façons de gérer collectivement risques et incertitudes du moment, comme sur la nécessité de la traçabilité, sur l'étiquetage, sur l'évaluation des risques, sur les responsabilités, sur les contraintes imposées aux fournisseurs, etc. D'autres continueront à être prises en dehors même du débat organisé par l'Office. Tout cela risque d'en rendre les conclusions vaines ou caduques.

Si le débat public échoue, les discussions prendront d'autres formes

Il est donc regrettable que le débat officiel, tout à la fois, se prive de prendre appui sur ces acquis, non conformes mais bien réels, semblant ainsi les passer par pertes et profits, et donne l'impression de replacer les acteurs dans leur rôle traditionnel et archétypique : les écologistes dans l'opposition « stérile », les consommateurs dans l'irrationnel « obscurantiste », les agriculteurs rivaux sur le commerce extérieur, les industriels assoiffés de profit, les chercheurs plutôt du côté des apprentis-sorciers ou censeurs des peurs irraisonnées... Il eût été plus judicieux de les associer à l'organisation même du débat pour qu'ils en garantissent ensemble la sincérité et l'efficacité. En l'occurrence, il serait dommage qu'il y ait deux consultations parallèles, l'une officielle et survalorisée dont chacun sera le spectateur plus ou moins amusé ou l'acteur d'un jeu de rôles, l'autre, plus

souterraine mais plus concrète, large et efficace dont beaucoup seront acteurs et décideurs. Cette dichotomie a été très sensible dès le dernier Salon de l'Agriculture. Déjà, sur le terrain et à l'initiative de toutes sortes d'acteurs (groupes d'agriculteurs ou de professionnels du monde rural, coopératives, associations de toutes natures...), les discussions se multiplient sans lien avec le débat officiel. Les relations entre science et société, celles entre OGM et société n'étaient-elles pas déjà

En l'occurrence, il serait dommage qu'il y ait deux consultations parallèles, l'une officielle et survalorisée dont chacun sera le spectateur plus ou moins amusé ou l'acteur d'un jeu de rôles, l'autre, plus souterraine mais plus concrète, large et efficace dont beaucoup seront acteurs et décideurs.

suffisamment dégradées pour qu'on y ajoutât l'hypothèse d'un débat précipité, expérimental, confus et, en définitive, déjà presque plaqué sur un mouvement qui le dépasse et lui échappe ? En fait, le génie génétique agricole révèle que, si une partie grandissante de la société réclame, et va imposer, un renouvellement et un approfondissement de notre démocratie, au quotidien comme à l'occasion de la définition d'options aussi abstraites que celles prises pour le long

terme en matière de science ou d'aménagement du territoire, une autre, par inertie, résistance ou manque d'imagination, n'est pas prête à l'accepter. Le débat sur l'emploi des OGM en agriculture pourrait bien être une occasion manquée, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays européens, en Autriche, par exemple. Il faut s'y faire : la société européenne a changé. Sept Européens sur dix pensent que ce n'est pas parce que le génie génétique serait quelque chose de compliqué que l'on devrait se passer d'un débat ouvert au citoyen. Tous ne semblent pas encore s'en être rendu compte. En définitive, le génie génétique est peut-être moins un problème strictement environnemental, néanmoins bien réel et qu'il ne faut pas négliger, qu'une question sociale et politique. Dans les deux cas, il fallait anticiper. Bien des firmes risquent, pour l'avoir ignoré, de mettre en cause incidemment leurs investissements comme leur existence même. Et, de ce point de vue, l'exemple du génie génétique doit être considéré comme le prototype d'une nouvelle forme de relation entre la recherche scientifique et la société.

